

2024 - 86 Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024
Service : Ressources humaines
Référence : E.M.

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Ludivine BEN BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU
Yves ANDRIEUX à Jean-Michel EON
Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO
Olivier SCOTTO à Olivier MICHE
Farid OULAMI à Françoise FOUBERT

Hélène RAUHUT-AUVINET à Laëticia BAR
Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ
Yvan VALLEE à Ludivine BEN BELLAL
Sandrine GOURDON à Guy BERNARD-DAGA

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de conseillers effectivement présents : 25
Secrétaire : Michel LUCAS

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil Municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité Technique doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents – création

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Ressources humaines	Agent de gestion administrative	-	-	Intégration d'un agent en reclassement professionnel	Création du poste	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC
Éducation	Animateur péri-éducatif	-	-	Pérennisation d'un poste renfort	Création du poste à c/ du 1/09/2024	Adjoint d'animation	22.24
Éducation	Animateur péri-éducatif	-	-	Nouveau besoin	Création du poste à c/ du 1/09/2024	Adjoint d'animation	17.34

Postes permanents – transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Moyens généraux	Responsable des achats et de l'approvisionnement	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Attaché	TC
Education	Responsable de site scolaire	Animateur	TC	Réussite à concours du contractuel en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste à c/ du 1/07/2024	Rédacteur	TC
Culture et patrimoine	Chargé de la valorisation du patrimoine culturel	Adjoint administratif	TC	Transformation du poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste à c/ du 1/09/2024	Assistant de conservation du patrimoine	TC
Patrimoine bâti	Agent de maintenance bâtiment spécialisé électricité	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique	TC
Restauration et entretien ménager	Agent de restauration et d'entretien ménager	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	Mobilité interne de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique	TC
Sports	Gardien d'équipements sportifs	Adjoint technique	17.50 (2 postes)	Augmentation du besoin	Création des postes et suppression des anciens postes à c/ du 1/09/2024	Adjoint technique	TC (2 postes)
Restauration et entretien ménager	Agent de restauration et d'entretien ménager	Adjoint technique	17.50	Intégration de missions sur les centres de loisirs	Création du poste et suppression de l'ancien poste à c/ du 1/09/2024	Adjoint technique	20
Sports	Surveillant de bassin	Opérateur des A.P.S.	6	Augmentation du besoin	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Opérateur des A.P.S.	14
Éducation	Animateur péri-éducatif	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	34.05	Changement de filière pour plus de cohérence statutaire	Création du poste et suppression de l'ancien poste à c/ du 1/07/2024	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	34.05
Éducation	Responsable d'unité / directeur adjoint	Adjoint d'animation	32.06	Mobilité interne	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint d'animation	32.85
Éducation	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	19.89	Intégration de missions en restauration et entretien sur les centres de loisirs	Création du poste et suppression de l'ancien poste à c/ du 1/09/2024	Adjoint d'animation	25
Éducation	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	19.89	Intégration des études surveillées	Création du poste et suppression de l'ancien poste à c/ du 1/09/2024	Adjoint d'animation	22.24
Éducation	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	17.34 (3 postes)	Augmentation du besoin	Création des postes et suppression des anciens postes à c/ du 1/09/2024	Adjoint d'animation	20.48 (3 postes)
Éducation	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	11.07	Augmentation du besoin	Création du poste et suppression de l'ancien poste à c/ du 1/09/2024	Adjoint d'animation	17.34

Postes permanents - suppression

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Moyens généraux	Chargé de mission moyens généraux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	Décès de l'agent en poste (déjà remplacé depuis plusieurs années)	Suppression du poste	-	-
Prévention et tranquillité publique	Responsable de la police municipale	Chef de service de P.M. principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Suppression du poste (poste créé au CM d'avril 2024)	-	-

Enfin, les propositions aux tableaux d'avancement de l'année 2024 nécessitent l'ouverture des postes correspondants et la suppression des anciens postes :

Création de poste :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet 26.44 h à compter du 20/07/2024

Suppression de poste :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 26.44 h à compter du 20/07/2024

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissements temporaires d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	Quotité de travail
Accueil et citoyenneté	2 renforts pour les élections législatives	Du 24 juin au 28 juillet 2024	Adjoint administratif	TC
Vie associative et initiatives locales	1 renfort pour les élections législatives	Du 24 juin au 28 juillet 2024	Adjoint technique	TC
Finances et commande publique	Recrutement d'un agent en renfort sur le poste de chargé de la commande publique	Du 1 ^{er} août 2024 au 31 janvier 2025 (report du besoin)	Attaché	TC
Petite enfance	Renfort en prévision des difficultés de remplacement de la directrice du MA Chab	Du 19 août 2024 au 31 décembre 2024	Educateur de jeunes enfants	TC
Restauration et entretien ménager	Partenariat avec les lycées	Du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025	Adjoint technique	2 postes TC

Restauration et entretien ménager	2 renforts agent de restauration et d'entretien	Du 1er septembre 2024 au 31 août 2025	Adjoint technique	2 postes 20h
Petite enfance	Recrutement d'un agent en renfort sur Les cabanes des Loulous	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024	Educateur de jeunes enfants	TC
Education	Renfort ATSEM	Du 26 août 2024 au 31 août 2025	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	34.60h
Education	Renfort ATSEM	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	34.06h
Education	Partenariat avec les lycées	Du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025	Adjoint d'animation	2 postes TC
Education	1 renfort	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025	Adjoint d'animation	18.13h
Education	5 renforts	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025	Adjoint d'animation	17.34h
Education	1 renfort	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025	Adjoint d'animation	11.85h

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 24 juin 2024 et après mise à jour, de 482 postes créés dont 34 postes non pourvus.

Au 15 avril 2024, date de dernière modification du tableau en Conseil Municipal, le nombre de postes était de 483 postes créés dont 37 postes non pourvus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2024-46 du 15 avril 2024 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis de Comité Social Territorial du 3 juin 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 13 juin 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 17 juin 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la création des postes suivants :
 - 1 poste d'attaché à temps complet
 - 1 poste de rédacteur à temps complet à c/ du 1/07/2024
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet à c/ du 1/09/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet à c/ du 1/09/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 20 h à c/ du 1/09/2024
 - 1 poste d'opérateur des A.P.S. à temps non complet 14 h à c/ du 1/09/2024
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet 34.05 h à c/ du 1/07/2024
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet 26.44 h à c/ du 20/07/2024
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32.85 h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 25 h à c/ du 1/09/2024
 - 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 22.24 h à c/ du 1/09/2024
 - 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 20.48 h à c/ du 1/09/2024
 - 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 17.34 h

- approuver la suppression des postes suivants :
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet à c/ du 1/09/2024
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 34.05 h à c/ du 1/07/2024
 - 3 postes d'adjoint technique à temps non complet 17.50 h à c/ du 1/09/2024
 - 1 poste de chef de service de P.M. principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'opérateur des A.P.S. à temps non complet 6 h à c/ du 1/09/2024
 - 1 poste d'animateur à temps complet à c/ du 1/07/2024
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 26.44 h à c/ du 20/07/2024
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32.06 h
 - 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 19.89 h à c/ du 1/09/2024
 - 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 17.34 h à c/ du 1/09/2024
 - 1 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 11.07 h à c/ du 1/09/2024

- autoriser les emplois suivants correspondants à des accroissements temporaires d'activité :
 - 2 postes d'adjoint administratif du 24 juin au 28 juillet
 - 1 poste d'adjoint technique du 24 juin au 28 juillet
 - 1 poste d'attaché à temps complet du 1^{er} août 2024 au 31 janvier 2025
 - 1 éducateur de jeunes enfants du 19 août 2024 au 31 décembre 2024
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025
 - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 20h du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024

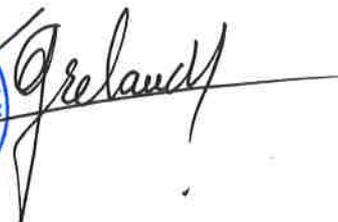
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 34.60 h du 26 août 2024 au 31 août 2025
 - 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 34.06 h du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
 - 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 18.13h du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
 - 5 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 17.34 h du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11.85 h du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après,
 - préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024,
 - autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 24 JUIN 2024

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 28/06/2024 au 28/08/2024 et transmise en Préfecture le 28/06/2024

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

Tableau des effectifs au 24/06/2024

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs non pourvus
Emplois fonctionnels	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière administrative	84,00	0,00	84,00	77,00	75,70	7,00	4,00
Attaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Attaché	16,00	0,00	16,00	14,00	14,00	2,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	6,00	5,80	0,00	0,00
Rédacteur	9,00	0,00	9,00	9,00	8,50	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	20,00	0,00	20,00	19,00	18,70	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	9,00	0,00	9,00	9,00	8,90	0,00	0,00
Adjoint administratif	15,00	0,00	15,00	12,00	11,80	3,00	0,00
Filière culturelle	18,00	1,00	17,50	15,00	14,80	3,00	1,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	0,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	3,00	0,00	3,00	2,00	2,00	1,00	0,00
Filière technique	189,00	71,00	169,00	160,00	143,99	29,00	8,00
Ingénieur principal	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Ingénieur	8,00	0,00	8,00	8,00	7,90	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	9,00	1,00	8,80	7,00	6,80	2,00	2,00
Technicien	4,00	1,00	3,74	4,00	3,74	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	6,00	1,00	5,91	5,00	4,91	1,00	1,00
Agent de maîtrise	6,00	2,00	5,83	6,00	4,64	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	47,00	13,00	43,97	46,00	42,28	1,00	0,00

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Adjoint technique principal de 2ème classe	20,00	9,00	18,40	18,00	16,20	2,00	2,00
Adjoint technique	83,00	44,00	68,35	60,00	51,52	23,00	3,00
Filière police municipale	6,00	0,00	6,00	4,00	4,00	2,00	2,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	3,00	0,00	3,00	2,00	2,00	1,00	1,00
Filière sportive	12,00	4,00	10,46	10,00	9,26	2,00	0,00
Conseiller des A.P.S.	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S.	4,00	3,00	3,06	3,00	2,26	1,00	0,00
Opérateur des A.P.S.	1,00	1,00	0,40	0,00	0,00	1,00	0,00
Filière médico-sociale	57,00	28,00	54,47	56,00	53,32	1,00	1,00
Puéricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	9,00	1,00	8,86	9,00	8,76	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	5,00	2,00	4,00	4,00	3,34	1,00	1,00
Agent social	7,00	1,00	6,86	7,00	6,86	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	17,00	10,00	16,21	17,00	15,82	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15,00	14,00	14,54	15,00	14,54	0,00	0,00
Filière animation	113,00	105,00	71,97	47,00	36,51	66,00	18,00
Animateur principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Animateur	3,00	0,00	3,00	2,00	2,00	1,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	5,00	5,00	4,50	4,00	3,52	1,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	13,00	13,00	9,41	11,00	7,73	2,00	2,00
Adjoint d'animation	89,00	87,00	52,06	27,00	20,26	62,00	15,00
Total des emplois permanents	482,00	209,00	416,40	372,00	340,58	110,00	34,00

Accroissements temporaires ou saisonniers au 15/04/2024

Grade et temps de travail	Effectif	
Psychologue territorial	1	
vacations	1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 82h)
Adjoint du patrimoine	1	
vacations	1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 700h)
Attaché	2	
35,00	1	Renfort au service finances et commande publique (du 29/04/2024 au 31/01/2025)
35,00	1	Renfort au service vie associative et initiatives locales (du 1/05/2024 au 12/12/2024)
Rédacteur	1	
35,00	1	Renfort au service vie associative et initiatives locales (du 1/11/2023 au 30/06/2024)
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	
35,00	1	Renfort au service ressources humaines (du 19/03/2024 au 30/09/2024)
Adjoint administratif	2	
35,00	2	Renfort au service accueil et citoyenneté (du 24/06/2024 au 28/07/2024)
Technicien	1	
35,00	1	Renfort au service Espaces verts (du 1/05/2023 au 14/11/2024)
Adjoint technique	6	
35,00	1	Renfort au service vie associative et initiatives locales (du 24/06/2024 au 28/07/2024)
35,00	1	Renfort au service Vie associative et initiatives locales (du 16/05/2024 au 30/09/2024)
35,00	2	Partenariat avec les lycées (du 1/09/2023 au 5/07/2024)
28,10	2	Renfort au service restauration collective et entretien ménager (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
Educateur de jeunes enfants	1	
35,00	1	Renfort au service Petite enfance (du 19/08/2024 au 31/12/2024)
Adjoint d'animation	10	
35,00	2	Partenariat avec les lycées (du 1/09/2023 au 5/07/2024)
19,89	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
18,13	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
17,34	5	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
11,85	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
ATSEM principal de 2ème classe	1	
34,06	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)

